

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 41/020/2009 – ÉFAI

17 avril 2009

AU 102/09 Craintes pour la sécurité

MEXIQUE Yasser Vilchez Grant Domingo (h), 26 ans, ressortissant nicaraguayen

---

Yasser Vilchez Grant Domingo, un ressortissant nicaraguayen qui traversait illégalement l'Amérique centrale, s'est blessé le pied alors qu'il se trouvait dans le sud du Mexique. En raison de sa situation de migrant, des médecins ont refusé de le soigner, et son infection s'est étendue à l'ensemble de son pied, puis à sa jambe. Le 12 mars, il a été amputé jusqu'à la cuisse. Il a porté plainte contre les médecins, mais il a été menacé et sommé de retirer sa plainte. Amnesty International estime qu'il risque d'être la cible de représailles et craint qu'il ne soit renvoyé au Nicaragua avant qu'une enquête exhaustive n'ait été menée à son terme.

Le 20 février, les services mexicains de l'immigration ont lancé une opération à Arriaga, une ville de l'État du Chiapas (sud du pays), afin d'arrêter les personnes originaires d'Amérique centrale qui traversaient la région dans le but de se rendre aux États-Unis. Un agent a pourchassé Yasser Vilchez, qui a réussi à prendre la fuite mais a marché sur un clou en courant et s'est blessé deux orteils. Il s'est caché pendant deux jours dans les collines aux abords de la ville. Sa blessure s'est infectée, alors il s'est rendu à pied jusqu'à l'hôpital général de Tapachula, ce qui lui a pris trois jours : il y est arrivé le 26 février.

D'après la déclaration qu'il a faite en déposant sa plainte, un médecin lui a dit : « *Je ne vais pas te soigner car tu es un foutu migrant et je ne supporte pas les migrants.* » Il a tenté à plusieurs reprises d'obtenir des soins médicaux à l'hôpital, mais en vain. L'infection a fini par s'étendre à l'ensemble de son pied. Une fois, la douleur était si vive qu'il a rampé dans le couloir de l'hôpital et a tiré sur le pantalon d'un médecin pour attirer son attention et demander de l'aide. Ce médecin lui aurait donné un coup de pied.

Le 28 février, Yasser Vilchez a été admis dans un foyer local pour migrants. Il a expliqué sa situation au personnel du foyer, qui est parvenu à le faire prendre en charge à l'hôpital général de Tapachula. Lorsqu'il est arrivé dans cet établissement, un médecin lui a dit : « *Alors tu es revenu, fils de pute !* » Il lui a ensuite indiqué que toute sa jambe devait être amputée car l'infection s'était étendue. Son amputation a été réalisée le 12 mars.

Après cette opération, Yasser Vilchez est retourné au foyer pour migrants afin de se rétablir. Le 2 avril, il y a reçu la visite d'un homme qui lui a déclaré : « *Regarde, même les médecins font des erreurs.* » puis lui a proposé une forte somme d'argent pour qu'il ne porte pas plainte. Yasser Vilchez a refusé, et l'homme lui a répondu sur un ton menaçant que sa décision aurait de graves conséquences.

Le 13 avril, Yasser Vilchez a porté plainte pour négligence contre plusieurs médecins auprès du Bureau du procureur général de l'État du Chiapas. Il a décidé d'entrer dans la clandestinité jusqu'à ce qu'une enquête soit menée sur sa plainte.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Chaque année, des centaines de milliers de personnes en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud tentent de traverser le Mexique pour atteindre les États-Unis. Nombre d'entre elles sont arrêtées par les services mexicains de l'immigration et renvoyées dans leur pays d'origine. En octobre 2008, une équipe d'Amnesty International s'est rendue au Mexique pour enquêter sur les informations faisant état de violations des droits humains de ces migrants. Elle a découvert qu'un grand nombre de personnes avaient été enlevées par des bandes de malfaiteurs, qui collaboraient souvent avec des responsables locaux. Ces bandes et les

fonctionnaires corrompus ne sont pratiquement jamais déférés à la justice. Les personnes qui déposent des plaintes contre eux risquent de faire l'objet de représailles et d'être expulsées rapidement. De nombreux migrants sont gravement blessés pendant leur voyage vers le nord, et des informations indiquent régulièrement que certains ne reçoivent pas les soins médicaux dont ils ont besoin. En raison de l'impunité dont bénéficient les auteurs d'atteintes commises contre les migrants, celles-ci ont augmenté depuis 2003 environ, bien que le gouvernement se soit engagé à garantir le respect des droits des migrants.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- exhortez les autorités à assurer la sécurité de Yasser Vilchez Grant Domingo et à lui fournir le visa temporaire prévu pour les migrants qui ont porté plainte et demandé une protection, afin qu'il puisse témoigner contre les responsables présumés des atteintes qu'il a subies sans risquer d'être victime de représailles ou d'une expulsion ;
- priez-les instamment d'ordonner qu'une enquête exhaustive soit menée dans les meilleurs délais sur la tentative d'intimidation dont il a fait l'objet le 2 avril, qui visait à le convaincre de retirer sa plainte ;
- engagez-les à veiller à ce que Yasser Vilchez Grant Domingo puisse consulter un avocat, contacter des représentants de son consulat et recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- demandez qu'une enquête exhaustive et impartiale soit diligentée sans délai sur les déclarations de Yasser Vilchez Grant Domingo selon lesquelles il a été victime de discrimination et de négligence médicale, afin que les responsables présumés soient sanctionnés en conséquence ;
- exhortez les autorités à faire le nécessaire afin que tous les migrants en situation irrégulière qui sont victimes d'atteintes puissent signaler celles-ci et participer à l'enquête qui s'ensuit sans craindre de faire l'objet de représailles ou d'une expulsion.

**APPELS À :**

Gouverneur de l'État du Chiapas :

Lic. Juan José Sabines Guerrero  
Gobernador del Estado de Chiapas  
Palacio de Gobierno, 1º piso, Col. Centro,  
C.29000, Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique

**Fax : +52 961 618 8050. [Le numéro de poste recherché vous est alors demandé ; veuillez composer le 21122**

**Courriers électroniques : [juansabines@chiapas.gob.mx](mailto:juansabines@chiapas.gob.mx)**

**Formule d'appel : Señor Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,**

Ministre de la Justice de l'État du Chiapas :

Lic. Amador Rodríguez Lozano  
Ministro de Justicia del Estado de Chiapas  
Libramiento Norte s/n, tercer nivel  
Col. Infonavit "El Rosario", CP 29049, Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique

**Fax : + 52 961 61 657 24**

**Courriers électroniques : [arodriguez@mje.chiapas.gob.mx](mailto:arodriguez@mje.chiapas.gob.mx)**

**Formule d'appel : Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,**

Commission des droits humains de l'État du Chiapas :

Lic. Juan Carlos Moreno Guillén  
Presidente de la Comisión de los Derechos Humanos de Chiapas  
Comisión de los Derechos Humanos de Chiapas  
Boulevard Comitán 143, Col. Moctezuma  
Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, Mexique

**Fax : +52 961 639 6615 (Si un interlocuteur vous répond, veuillez lui dire : « Me da tono de fax por favor »)**

**Formule d'appel : Señor Presidente, / Monsieur,**

**COPIES** aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 29 MAI 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.